



## Affaire 3 suisse mecontentement

Par **henri**, le **10/08/2009** à **19:46**

Bonjour,

Ma question est la même que mon prédécesseur nommé [aujomejudaca](#). Ne sommes nous pas en droit de réclamer notre article au prix indiqué 179,99 € et eux de nous le livrer car question politique, celle de l'autruche, ils (les 3 suisses) sont excellents. J'ai envoyé 2 e-mail avec en retour 2 réponses en anglais (dont [undestand](#)). Bref, qu'ils oublient de mettre un 0 on pourrait le tolérer mais cet article était toutefois notifié à - 90 % ce qui était fort clair.

Tout ceci pour savoir quelle issue peut-il y avoir ?

En vous remerciant;

henri

Par **Tisuisse**, le **10/08/2009** à **20:01**

Bonjour,

Et que disait [aujomejudaca](#) ? Les messages ne font pas partie du même topic et on ne peut savoir ce qui était écrit.

Si vous voulez une réponse à votre demande, il faudrait nous en dire plus ou recopier votre message sur la même file que [aujomejudaca](#).

Merci d'avance.

Par **henri**, le **10/08/2009** à **20:41**

son message se trouve \*droit de la consommation:information du consommateur il a ete poster le 09/08/09 avec comme sujet 'question vente internet 3 suisse merci

Par **steeve62**, le **12/08/2009** à **01:56**

Bonjour

J'ai aussi commandé cette télé. J'ai imprimé le reçu des 3 Suisses et l'état de ma commande qui était marqué "en cours de livraison". Donc, je pense qu'on peut vraiment bien se défendre pour les raisons suivantes :

- les 3 suisses ont fait une maintenance de leur serveur pendant la période de bug de leur site. Je pense qu'ils ont vu l'erreur et on laissé couler pendant 36 heures, tout cela pour avoir une publicité à l'oeil. Après, ils ont confirmée la Lci qui n'est pas une mauvaise société de presse.
- que l'offre était bien réelle.

Après, voilà la reponse des 3 suisses sur le site :

"suite à une erreur d'affichage sur notre site [www.3suisses.fr](http://www.3suisses.fr), le téléviseur SAMSUNG LE52B620 a été proposé au prix de 179,99 euros alors qu'il était en réalité de 1799 euros. Le caractère dérisoire de ce prix résulte d'une erreur manifeste qui, depuis, a été corrigée. Il nous est impossible d'honorer les commandes et, bien évidemment, aucun débit ne sera effectué pour les clients concernés."

Par rapport à la loi, tu as le droit de vente à pertes pendant les soldes, le prix de base était bon donc on ne peut pas dire dérisoire. Il n'y a aucun article sur le code pénal au niveau prix dérisoires en solde. On a toujours une chance de gagner.

Par **Tisuisse**, le **12/08/2009** à **08:24**

A steeve62 :

Bonjour steeve,

Vous n'êtes pas dispensé d'un "bonjour", c'est toujours ce que je fait lorsque j'arrive quelque part, pas vous ?

Vous faites allusion au Code Pénal mais je ne vois pas ce que le Code Pénal à affaire dans ce litige. Ce problème relève du Code de la Consommation, pas du Code Pénal. Quand à affirmer : "On a toujours une chance de gagner" c'est votre point de vue personnel, je doute que ce soit celui d'un juge mais c'est vous qui voyez, vous pouvez toujours tenter, qui sait ?

Par **steeve62**, le **12/08/2009** à **13:36**

bonjour

Oui , on vas attendre quelque jours , Car ma commande a pas encore etait annulé , et je crois quil sont 8 jours .

Par **Kalghard**, le **12/08/2009** à **15:30**

L'artciel 1583 dispose que la vente est parfaite quand l'acheteur et le vendeur ont convenu de la chose et du prix. Ce sont les deux éléments essentiels de la vente. Ils ont ici été conclus. Donc en principe les 3 suisses doivent vous envoyer votre TV et vous payez les 179 euros.

S'ils ne veulent pas, alors vous pouriez peut être demander une exécution forcée du contrat ou alors vous pouriez recevoir des dommages et interêts pour non exécution du contrat.

Après y a peut être des spécificités dans le droit de la consommation.

Par **henri**, le **12/08/2009** à **20:15**

bonjour a tous a tissuisse plus particulierement suite a cette affaire (tele lcd 132cm 179.99euros ) qui fait le plus grand bruit y compris a travers les medias : resumons mon cas samedi 08/08/09 matin je voi cette annonce ,discussion avec madame qui me donne son feu vert pour acheter . sans m enflamer je me pose cette question "pourquoi un tl rabais"alors j envoi directement au service expert des ventes des 3 suisses un mail concernant cette vente leur demandant la raison et l explication de ce rabais -90% :reponse pour abreger :une reponse vous sera donner peut etre pas dans la journee mais dans les 24 h (c est ce qu ils ns font comprendre ) j attends toujours .donc je commande dans l a-midi je paye je recois la confirmation ;l accuse donc bien .ensuite ,le lundi j apprend par la radio ,ma femme leur telephone et la "il y aeu une erreur ns disent ils "bref cela peut arriver d oublier un zero mais le -90% ETAIT BIEN LA LUI j essaye donc de les contacter via internet mais ce fut impossible pendant 2 jours (je leur ai envoyer un message de mecontentement )SERVICE RELATION GENIAL LOL leur reponse fut limite insultante elle etait ecrite en anglais signer NOREPLY@3SUISSES.FR depuis silence radio a part que je suis bien inscrit a leur newsletter .aujourd'hui ils s excusent par email que doit ont faire svp je vous remercie de votre attention a ce sujet henri

Par **Tisuisse**, le **12/08/2009** à **22:42**

La seule solution serait de contacter une association de consommateurs ainsi que la direction générale de la concurrence, des prix et de la répression des fraudes. Vous pouvez aussi, via votre assurance, vous faire aider dans le cadre de la garantie "défense-recours" de votre

responsabilité civile, à moins que vous ayez une garantie "défense juridique" particulière.

Donc, à vous d'agir.